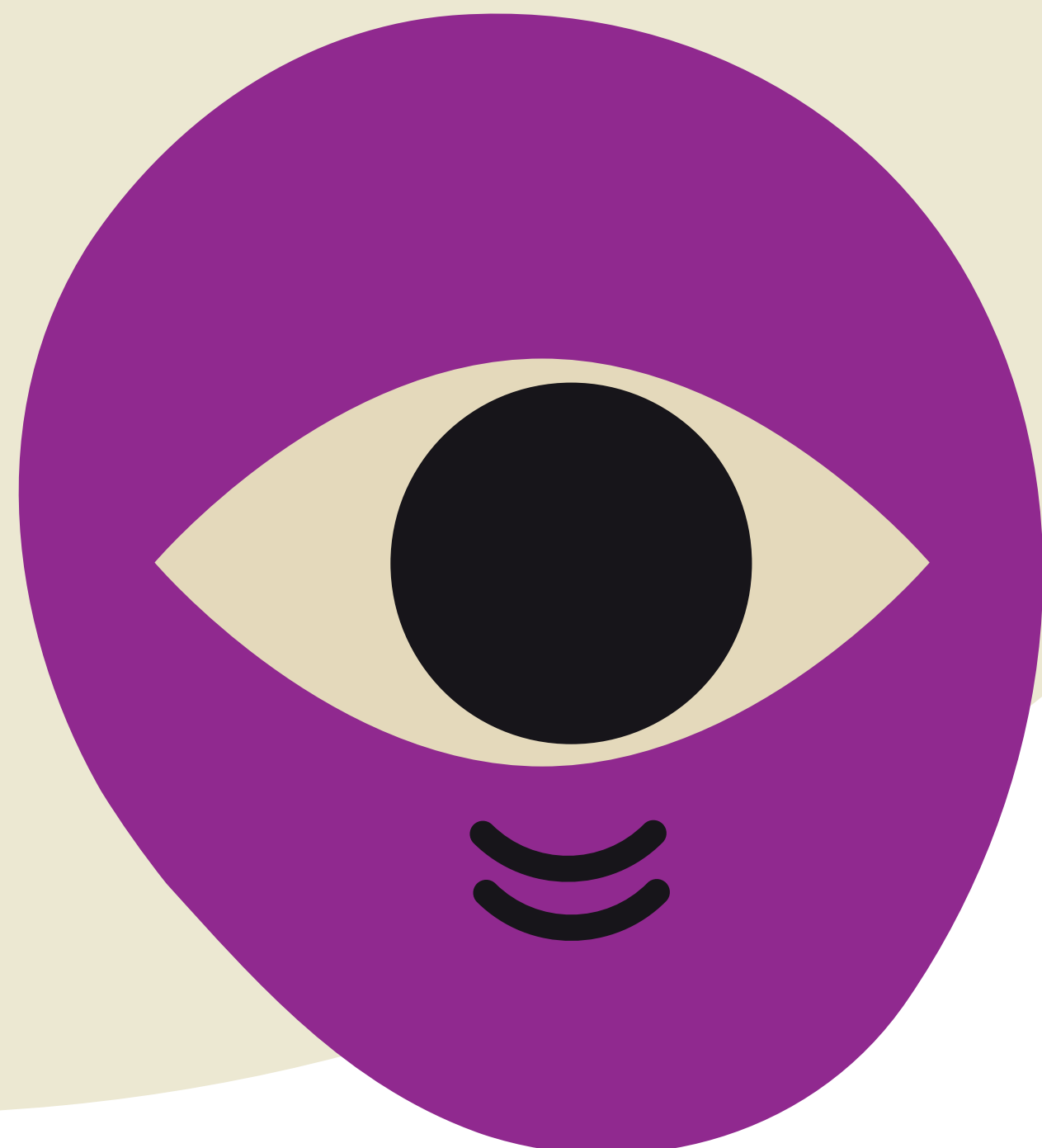




Le pilotage et la coordination du réseau des archives.

Quels outils ? Quels acteurs ?

A travers l'utilisation d'outils, la mise en place de webinaires, de rencontres et plus largement d'échanges, informels ou non, les professionnels des archives parviennent à dialoguer efficacement en partageant leurs expériences. Cette attention donnée à la coopération permet également aux archivistes de mener à bien des projets de mutualisation localement et de participer aux travaux de normalisation à l'échelle nationale et internationale.

Les archivistes se rencontrent

Le réseau des archives publiques peut se comprendre à travers les différentes échelles qui le composent. Il n'y aurait ainsi non pas un mais des réseaux, qui interagissent entre eux avec pour tous un interlocuteur commun : le service interministériel des Archives de France. Les trois services à compétences nationales et les missions archives implantées dans les ministères composent le premier échelon tandis que les archives départementales, régionales et les opérateurs de l'Etat sont le deuxième. Pour finir, les services d'archives communales et intercommunales constituent le dernier bloc.

Se pose alors la question de la coordination et de la coopération entre tous ces échelons qui composent les services d'archives à travers le pays. Un premier élément de réponse s'incarne dans les diverses rencontres qui jalonnent l'année. En premier lieu, la « Rencontre annuelle des archivistes et représentants de la fonction archives des Grands corps et opérateurs de l'État » et le séminaire annuel des Archives de France regroupent plus d'une centaine de participants sur place. Ces journées incarnent un espace de réflexions et de discussions à travers les ateliers et les conférences, mais aussi un lieu d'échanges plus informels, permettant de créer ou d'entretenir les liens professionnels.



Le numérique, facteur de coopération ?

Le numérique prend une place toujours plus prépondérante dans notre profession, avec des problématiques d'ores et déjà prégnantes (gestion de la pérennisation, de l'interopérabilité, de l'accès et de flux en constant accroissement). Les archivistes sont ainsi poussés à se coordonner, à s'unir afin de proposer des réponses communes, efficaces et partageables. La création de Resip comme d'Octave est le reflet de cette réussite.

Le kit de sobriété numérique partagé en 2024 est un autre exemple symbolique de cette entraide. Cet outil a pu être porté à l'échelon national grâce au travail des missions, du SIAF, du ministère et des archives départementales sur un sujet qui touche les archivistes, celui de l'empreinte écologique de notre activité.

Le standard d'échanges de données pour l'archivage (SEDA) est quant à lui issu d'une collaboration par étapes successives. Les prémices du standard sont issues d'un premier projet réalisé en 2004 et 2005 par la direction des archives de France avec la Caisse des dépôts et consignations, en vue du versement, aux archives départementales des Yvelines, d'actes soumis au contrôle de légalité dans des services publics d'archives.

L'échange de données d'archives est un thème transverse qui s'adresse à un bon nombre d'acteurs. Plusieurs appels à commentaires ont permis de recueillir de nombreuses remarques, qui ont fait sensiblement évoluer la première mouture du SEDA. Cette même logique s'applique aux fiches d'évaluation, produites par le SIAF comme par un service d'archives. En effet, proposer le travail fourni aux expériences de collègues répartis dans toute la France permet de questionner les choix effectués, l'approche sur les thématiques et la confronter à divers cas concrets rencontrés.

La singularité du métier d'archiviste, dans sa propension à nous permettre de partager des situations vécues pouvant faire écho chez tous les professionnels du secteur, apparaît comme une des raisons de cette attention renouvelée à l'entraide entre les archivistes. Le traitement de la masse, les enjeux relativement semblables entre services (à la différence des musées, plus spécifiques dans leur approche « œuvre par œuvre ») et la prépondérance de questions juridiques et administratives complexes poussent à échanger et s'organiser.

FranceArchives, l'attention à l'actualité

Lancé en 2017, le portail FranceArchives permet de trouver les références d'archives historiques et administratives conservées en France. Le site a pour mission d'orienter l'internaute pour qu'il puisse consulter les informations ou les documents d'archives qui l'intéressent et qui sont conservés dans les différents services d'archives.

Outre ces descriptions d'archives, le portail valorise les activités culturelles et scientifiques des services d'archives, telles que publications, expositions virtuelles, des aides à la recherche que ce soit pour la généalogie ou des thèmes très divers. Il diffuse également de nombreuses ressources à destination des professionnels des archives, qui concernent notamment les aspects liés au traitement et à la gestion des archives. Si FranceArchives fait l'objet d'autant d'attention, c'est notamment parce que le site est le deuxième le plus consulté du ministère, avec 260 000 visiteurs uniques par mois, ce qui le place parmi les 75 sites les plus visités du gouvernement.

Enfin, le forum de l'AAF représente un lieu idoine de partage, de mise en relation et de coopération entre des archivistes de tous horizons à l'échelle nationale, ces événements illustrant parfaitement la faculté de la profession à se réunir pour tenter de répondre au mieux aux enjeux de demain.

